

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

-----  
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
-----

ACTE ADDITIONNEL  
N° 03 /02-CEMAC-PE-CCE

Portant nomination du Directeur de l'Ecole  
Inter-Etats des Douanes .

**LE PRESIDENT DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT,**

VU le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique  
Centrale du 16 Mars 1994 et son additif en date du 5 Juillet 1996;

VU la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale ;

Vu la Décision n° 755/SG/DAF/P du 21 Décembre 1989 portant nomination de  
Monsieur MADIETA Philippe en qualité de Directeur de l'Ecole Inter-Etats des  
Douanes ;

**A D O P T E**

**l'Acte dont la teneur suit :**

**Article 1er.** Monsieur AHOUSSA Basile, Inspecteur des Douanes, est nommé  
Directeur de l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED).

**Article 2.** Le présent Acte additionnel entre en vigueur à compter de la date de sa  
signature et est publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

BANGUI, le 30 AOUT 2002.

LE PRESIDENT,

